



Ecole Doctorale Sciences et Techniques de l'Ingénieur

Mastère Traitement de l'Information et Complexité du Vivant (TICV)

Les critères adoptés par la commission du Mastère sont les suivants :

- **Admissibilité**

Les candidats doivent être dans l'une des situations suivante :

- être titulaires d'un diplôme d'ingénieur,
- être inscrits en dernière année de formation au cycle d'ingénieur¹,
- être titulaires d'une maîtrise ou d'un M1 (selon les nouvelles dispositions LMD),
- être titulaire d'un diplôme admis en équivalence.

Les domaines privilégiés sont : Télécommunications, Génie Electrique, Informatique, Statistiques, Mathématiques, Mathématiques Appliquées, Génie Civil (Hydrométéorologie). Les candidats issus d'autres filières comme celles du Vivant (biologistes, médecins,...), Physique, Chimie. sont soumis à une évaluation dans les domaines relatifs à ce Mastère.

- **Critères**

Les dossiers sont retenus dans une première étape selon les critères suivants :

- *ingénieur et en cycle ingénieur* : sont retenus les dossiers n'ayant fait l'objet ni d'un redoublement ni d'un rattrapage (y compris en langues),
- *titulaire d'une maîtrise ou d'un M1* : les dossiers sont retenus sur la base des mentions et des notes dans les matières intéressant le Mastère.

D'autres dossiers ne répondant pas à ces critères pourront être éventuellement retenus en première étape. Il s'agit par exemple de candidats ayant des activités avérées dans les axes de recherche du Mastère.

Remarque importante : les candidats sont vivement encouragés de préciser dans le formulaire de pré-inscription, (champ « OBSERVATIONS » du site de préinscription) puis ensuite dans leur dossier papier -s'ils sont retenus en préinscription- l'ensemble des informations concrètes qui leur semblent utiles de préciser pour appuyer leur dossier de Mastère dans la thématique générale du traitement de l'information et de la complexité du vivant.

¹ Au moment de l'inscription en Mastère

En une deuxième étape, les dossiers sont ensuite classés sur la base :

- des notes obtenues dans les matières intéressant le Mastère (Mathématiques, Probabilités, Traitement du signal, Informatique, Théorie des Systèmes, ...)
- des activités dans les thématiques du traitement de l'Information et de la complexité du vivant.

Certains candidats feront l'objet d'une audition destinée à mieux cerner leur motivations et aptitude. Ils seront alors contactés par e-mail. En particulier, un des critères examinés sera la disponibilité dans le cas de candidats déjà diplômés.

Deux listes sont formées : la liste principale et la liste d'attente.

Le nombre final de dossiers retenus en Tunisie est de 45 (soit 15 par option).

Dispositifs spécifiques à la co-diplômation : compte tenu des textes de la convention de co-diplômation avec le Master Mathématiques et Informatique, spécialité Informatique, de Paris Descartes :

- les dossiers sont examinés par une commission mixte,
- les étudiants retenus peuvent suivre indifféremment leurs cours en France ou en Tunisie². Les candidats doivent toutefois préciser sur leur dossier (formulaire), s'ils comptent suivre les enseignements en France ou en Tunisie afin de pouvoir évaluer correctement le nombre d'étudiants en fonction de la capacité d'accueil.

Attention : dans le premier cas, les candidats retenus doivent prendre toutes les dispositions nécessaires (visa, bourse, logement,..), pour suivre à temps les cours en France. Il ne sera pas possible de changer de lieu par la suite.

- seules les 2 options « Perception et Communications numériques » et « Image et Vivant » sont codiplômées³.

**Pour tout renseignement complémentaire,
contacter**

TICV@enit.rnu.tn

² Ceci ne concerne bien évidemment que les ingénieurs diplômés et les titulaires d'une maîtrise.

³ L'option Biosystémique est en cours de co-diplômation